



## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Paris, le 7 février 2020*

**En visite au Centre Hospitalier de Lens, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, rappelle le plein engagement de l'État pour les hôpitaux des Hauts-de-France et pour le projet de construction du nouvel hôpital de Lens.**

### **Un nouvel hôpital résolument tourné vers l'ambulatoire et le numérique en 2024**

Le 16 janvier dernier, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a annoncé la validation définitive du projet de reconstruction du nouvel hôpital de Lens et a porté le soutien de l'État à 192 millions d'euros pour ce projet majeur de transformation du tissu hospitalier des Hauts-de-France. L'État a ainsi alloué une subvention supplémentaire de 90 millions d'euros, en complément de la subvention de 102 millions d'euros déjà validée en 2015.

La ministre des Solidarités et de la Santé s'est rendue aujourd'hui auprès des équipes du Centre Hospitalier de Lens pour confirmer cet engagement exceptionnel aux côtés des professionnels de santé qui prennent en charge la population de l'Artois.

Les travaux du nouvel hôpital commenceront au premier semestre 2021 pour offrir, à son ouverture en 2024, une prise en charge optimale aux patients et de meilleures conditions de travail pour les soignants. Moderne et à la pointe du numérique, l'hôpital disposera de plus de places en hôpital de jour et en chirurgie ambulatoire pour accueillir plus de patients en ambulatoire.

### **Une modernisation déjà engagée et accompagnée par l'État**

Au sein de l'hôpital de Lens, la ministre des Solidarités et de la Santé a échangé avec les équipes soignantes des urgences, de cardiologie et de gériatrie.

Elle a apporté son soutien à un projet de maison médicale de garde pour soutenir le virage ambulatoire de l'établissement et soulager les urgences de l'hôpital. L'installation de maisons médicales de garde à proximité des services d'urgence est une mesure-phare du pacte de refondation des urgences.

Dans le cadre des mesures « Investir pour l'hôpital », l'hôpital a reçu 600 000 € le mois dernier pour renouveler le matériel utile au quotidien pour les soignants.

Au sein du service de court séjour gériatrique, les aides-soignantes bénéficient depuis le mois de janvier de la prime Grand Âge de 100 euros nets par mois. C'est aussi le cas des aides-soignants de l'EHPAD et des autres services prenant en charge les personnes âgées.

## Une dynamique installée à Lens, dans l'Artois et dans toute la région des Hauts-de-France

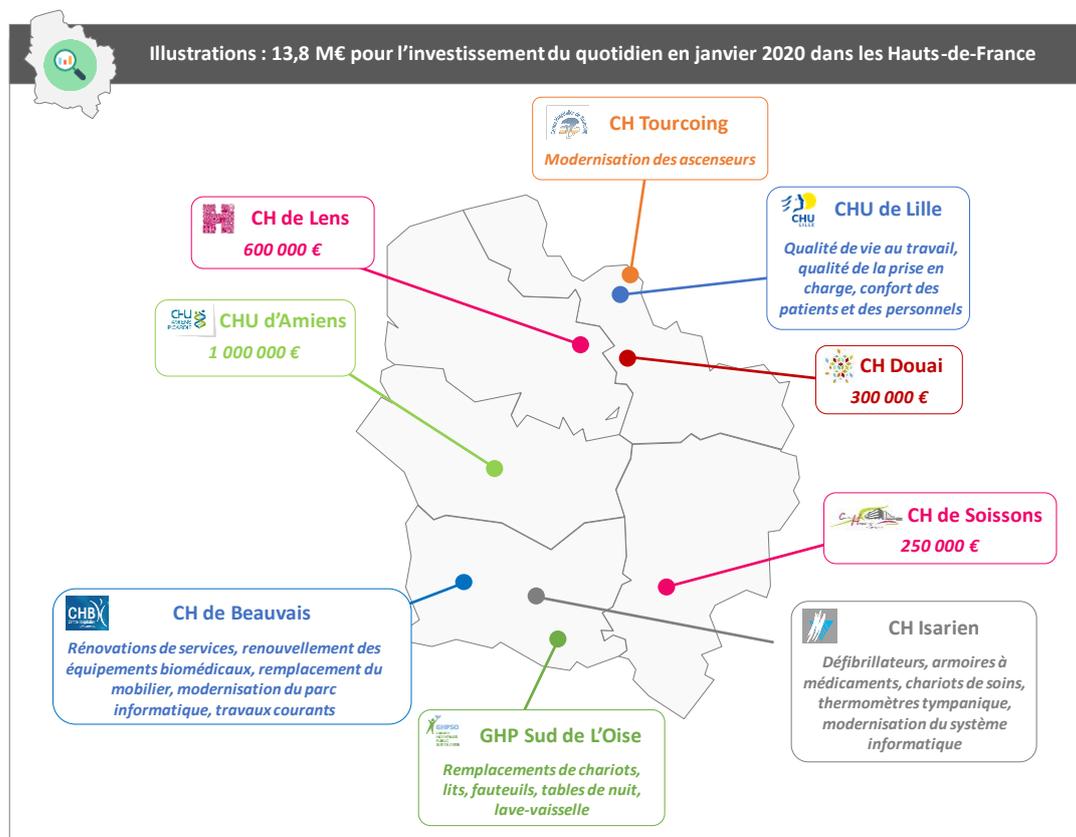
Le pacte de refondation des urgences et les mesures « Investir pour l'hôpital » se déploient à Lens et dans toute la région des Hauts-de-France.

Depuis l'année dernière, avec le pacte de refondation des urgences, 150 professionnels des urgences de Lens bénéficient d'une prime de 100 euros nets par mois. Sur le territoire, deux Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont opérationnelles sur le territoire de Lens – Liévin : la CPTS de Lens La Gohelle et la CPTS de Liévin. Ces CPTS ont travaillé sur l'organisation de la prise en charge des soins non programmés du territoire et plusieurs plages de soins non programmés ont été ouvertes, afin de désengorger l'accès aux urgences.

Les SMUR et les transports infirmiers inter hospitaliers du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais sont aussi équipés ce mois-ci de tablettes connectées pour fluidifier le traitement des appels et sécuriser la gestion des interventions. Une solution d'appel vidéo au SAMU est en phase de déploiement dans le Nord et la Somme. Elle permet le basculement des appels vers un appel vidéo pour les personnes ayant contacté le SAMU afin d'améliorer la qualification des appels et d'orienter les patients vers l'offre de soins adaptée à leur état.

Dans le cadre des mesures « Investir pour l'hôpital », ce sont plus 6 500 aides-soignants des-Hauts-de-France, qui sont éligibles depuis janvier à la prime Grand Âge de 100 euros nets mensuels.

Une enveloppe de 13,8 millions d'euros a été allouée et répartie entre tous les hôpitaux publics de la région pour qu'ils puissent acheter le matériel courant attendu par les soignants.



### Contact presse :

Cabinet d'Agnès Buzyn : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr) – 01 40 56 60 65